

Arrêté n° 848 CM du 31 mai 2023 portant nomination de M. André Tahimanarii en qualité de chef du service de la communication par intérim

(NOR : COM23000127AC)

Paru in extenso au journal officiel n°41 NS du 31/05/2023 à la page 3420 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 31/05/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 modifié portant création et organisation du service de la communication ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 31 mai 2023,

Arrête :

Article 1er

M. André Tahimanarii est nommé en qualité de chef du service de la communication par intérim à compter du 1er juin 2023.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 31 mai 2023.

Pour le Président absent :
La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.